

**ACCOMPAGNEMENT DES  
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES  
EN DEMARCHE E3D**

**FICHES OUTILS**

**Novembre  
2013**

## Fiche 1 : Consultation et définition des enjeux locaux de l'établissement

### *Les acteurs*

---

**Toute la communauté scolaire** peut prendre part à la réflexion sur les enjeux locaux qui relèvent du DD (adultes enseignants et non-enseignants, parents d'élèves, mais surtout les jeunes).

Au final, c'est le **comité de pilotage**, présidé par le chef d'établissement, qui les recensera et les inscrira dans **l'Agenda 21 d'établissement scolaire**. Le comité de pilotage est formé de personnes référentes parmi les membres du personnel. Il mettra également en place des plans d'action, répondant aux problématiques sociales et environnementales, à l'échelle locale.

On peut envisager aussi la création d'une **commission** constituée par des enseignants, du personnel de service et des délégués-élèves, qui vérifierait l'application des actions menées, dans le but de répondre aux enjeux fixés. Les élèves représenteraient chaque classe et auraient également pour mission d'apporter leurs idées et de transmettre les informations à leur classe.

### *Les modalités : quelques pistes*

---

**Il n'existe pas de norme ou de modèle applicable par tous les établissements.** Les enjeux locaux à prendre en compte dans le projet d'établissement et les plans d'action vont différer d'un établissement à l'autre, selon l'âge des jeunes, la localisation du site, sa taille et les moyens dont il dispose, et ses composantes culturelles...

N'oublions pas cependant que **l'Agenda 21 est une démarche transversale**, qui met en cohérence des objectifs environnementaux, sociaux, économiques, culturels. C'est pourquoi les enjeux pourraient être regroupés de **manière thématique**, couplés avec des actions, à même de répondre à ces enjeux : par exemple, les transports, les consommations d'énergie et d'eau, la solidarité avec les familles, d'où le choix de valoriser les modes de transports « propres » (parc à vélos...), un meilleur recyclage grâce au tri sélectif (papier, déchets verts), des économies (eau, papier, énergie) et récupérations, une restauration à base de produits locaux.

Ces enjeux locaux peuvent avoir une **résonance avec les enjeux plus globaux** (cf. enjeux locaux ET planétaires), qui s'imposent à tous à l'échelle de la planète: lutte contre les changements climatiques, protection des ressources non renouvelables, renouveau des liens avec la nature et la biodiversité, lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination, droits des enfants, solidarité avec les populations démunies dans le monde.

De par la définition de ces enjeux locaux pour le développement durable, dans le cadre de l'agenda 21, l'établissement scolaire peut dès lors être **soutenu dans son action par le conseil général/régional** et faire une demande de **labellisation E3D** auprès de l'académie.

Une **mise en relation directe avec le domaine strictement scolaire** (EDD) pourra même être envisagée : le bilan énergétique de l'établissement pourra être analysé au collège, où les ressources énergétiques sont abordées en géographie, et l'électricité dans la vie quotidienne en physique-chimie. Les principes de l'Agenda 21 - démocratie participative, responsabilité individuelle et collective, solidarité avec les générations actuelles et futures...- seront commentés en éducation civique. Les points d'ancrage sont nombreux.

## ***Quelques outils possibles***

---

- ▶ Nelly Serre, *L'Agenda 21 scolaire, pour un établissement éco-responsable*, Scéren-CRDP / Hachette Education, Paris, 2006.
- ▶ *Guide de l'Agenda 21 pour les PME du canton de Genève*, disponible sur le [site officiel de l'Etat de Genève](#).
- ▶ *De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable - guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire*, Edition : Comité 21 (Co-diffusion avec le CRDP Académie de Paris), avec le soutien de l'ADEME et la Fondation Veolia Environnement, Paris, 2006.
- ▶ GABORIEAU I., PELTIER C., *Démarche Agenda 21 d'établissement d'enseignement et de formation*, Educagri, octobre 2011,

## Fiche 2 : le comité de pilotage

### Rôle

---

Il est essentiel, à toutes les étapes du projet E3D. Il doit :

- Etablir le diagnostic de l'établissement à partir des trois piliers du développement durable
- Définir et suivre les actions à mener (cf. fiche 4)
- Etablir un calendrier
- Etre le relais entre l'intérieur de l'établissement et les partenaires extérieurs
- Evaluer les actions
- Articuler E3D et EDD au sein du lycée

### Composition

---

Il revient à l'appréciation de chaque établissement de constituer un comité de pilotage plus ou moins large et plus ou moins ouvert sur l'extérieur en fonction des réalités humaines du terrain (affinités, implication antérieure d'enseignants ou de parents dans la vie scolaire et parascolaire, enjeux locaux...).

On peut néanmoins retenir quelques critères pour le choix des membres :

- **Stabilité** : Personnes stables dans l'établissement et motivées par le projet
- **Pluralité** : Intégrer si possible des personnes venant de toutes les parties prenantes (élèves, CVL, éco-délégués, vie scolaire, direction et gestionnaire, personnels de service, enseignants, CESC, personnel de santé)

NB : Le gestionnaire de l'établissement doit être présent dans le comité de pilotage ou du moins lui apporter son soutien explicite.

- **Représentativité** : Il doit refléter des particularités de l'établissement et du contexte local (présence sur un même site d'un LG et d'un LP, enseignement agricole...)
- **Visibilité** : Ses membres doivent être identifiés par l'ensemble de la communauté éducative, des élèves et des partenaires extérieurs

### Fonctionnement

---

- Un ou des animateurs coordonnent le comité de pilotage
- Travail en commission (déchets, énergie...)
- Réunions périodiques fixées à l'avance (choisir en début d'année un créneau fixe pour tous, quitte à ménager un moment sur les emplois du temps, particulièrement pour les élèves et les enseignants)
- Travail en lien avec le groupe EDD académique (espace EDD sur le site [ac-clermont.fr](http://ac-clermont.fr))

### Outils et suivi du travail

---

- Compte-rendu écrits des réunions plénières et des commissions
- Feuilles de route pour suivre l'avancée des actions
- Répertoire des adresses email, des contacts avec les partenaires, des ressources en ligne (académies, établissements) et création d'une liste de diffusion.
- Les documents ci-dessus peuvent être mis en ligne sur un espace d'échange numérique accessible à tous les membres du comité (espace institutionnel : ENT, licence gratuite : wiki, Google space, blog...)
- Communication régulière (site internet de l'établissement, journal du lycée...)

## Fiche 3 : le diagnostic

### Qui ?

---

Le diagnostic intervient au sein des **groupes de travail missionnés par le comité de pilotage**. Chaque groupe prend en charge l'un des thèmes retenus pour la démarche E3D. En fonction des moyens humains disponibles et de la taille de l'établissement, le nombre de groupes est variable (cinq à dix groupes)

### Quand ?

---

Après les premières consultations et une fois les groupes de travail constitués, pour préparer la rédaction du plan d'actions. Il se poursuit ensuite avec la collecte de nouvelles données, dans le cadre de certaines actions.

### Quel contenu ?

---

Le diagnostic est établi pour chaque thème. Il consiste en :

- **Un bilan sur la situation de l'établissement :**
  - Quels sont les points forts et les points faibles de l'établissement ?
  - De quel patrimoine culturel, technique ou naturel l'établissement dispose-t-il ?
  - Quelles actions déjà en œuvre correspondent à une démarche de développement durable ?
  - Quelle est la position des acteurs de l'établissement vis à vis de la démarche ?
  - Quelles sont les ressources offertes par le contexte local (collectivités, associations)
- **La proposition de trois à dix actions par thème.** Dans l'hypothèse où cinq groupes de travaux ont été formés, cela donne trente à trente-deux fiches actions. Le comité de pilotage sélectionne ensuite les actions qui peuvent être menées dans l'immédiat (en fonction, par exemple, des moyens disponibles) et celles qui attendront un lancement ultérieur.
- **La mise en œuvre de certaines actions qui peuvent avoir pour elle-même une visée diagnostique** (par exemple, faire étudier par les élèves la consommation d'énergie des bâtiments). Dans le cadre de ce type d'actions, Le diagnostic peut donc se poursuivre après la mise en place du plan d'actions et déboucher sur de nouvelles propositions d'action. (principe d'amélioration continue)

### Quels outils ?

---

Différents types de pratiques peuvent être envisagés :

- Des **enquêtes** (ex : sur les moyens de transports qui sont utilisés pour se rendre au lycée) ou des observations (ex : sur la biodiversité observable dans le lycée ou dans sa proximité)
- Des **recherches documentaires**
- Le recours éventuel à une **expertise externe**
- À chaque lancement d'un nouveau thème, les actions proposées ont souvent une **visée diagnostique** et participent au fil du temps à une meilleure connaissance du fonctionnement de l'établissement.

### Ressources ?

---

Des fiches qui donnent des pistes et des questions à se poser sur chaque grande thématique sur le site Agenda 21 lycées du conseil régional de Franche comté :

[https://extranet.franche-comte.fr/extranet\\_education/agenda-21/index.php?idMenu=4](https://extranet.franche-comte.fr/extranet_education/agenda-21/index.php?idMenu=4)

## Fiche 4 : Mise en place d'un programme d'actions par le groupe de pilotage

### Acteurs

---

**Comité de pilotage + les rapporteurs de groupes thématiques désignés auparavant.** Le rôle du groupe de pilotage est de :

- Créer des indicateurs d'objectifs et de Résultats,
- Déterminer des critères d'évaluation de l'action mise en place,
- Rechercher des partenaires à la réalisation des actions,
- Rédiger une charte des engagements.

**Il est important de rédiger une trace écrite qui propose un plan d'actions à mener et de répartir les tâches et les responsabilités entre les différents acteurs.**

Le plan d'actions s'écrit sous la responsabilité du groupe de pilotage. Ce travail d'écriture permet:

- de choisir les actions prioritaires à mettre en œuvre,
- de sélectionner des indicateurs d'objectifs et de résultats,
- d'établir un calendrier des actions à mener et de définir leur durée,
- de préciser le rôle des partenaires associés au projet.

### Outils pour y parvenir

---

En s'appuyant sur les comptes rendus et la synthèse du diagnostic, il est important de se donner plusieurs types d'actions :

- **Actions à effet immédiat**, permettant de s'engager rapidement, pour ne pas démobiliser les acteurs.
- **Actions à effet à moyen terme**, car nécessitant des études ou des discussions plus approfondies.
- **Actions de long terme** car aménagement lourd (ex changement de système de chauffage...)

### Partenaires possibles

---

- Groupe de pilotage EDDACLER, <http://www.ac-clermont.fr/ActionsPedagogiques/index.php?id=2131>
- Conseil Régional Auvergne <http://www.auvergne.org/agenda21-les-lycees-cfa.html>
- Conseil Général de l'Allier
- Conseil Général du Cantal
- Conseil Général de la Haute Loire
- Conseil Général du Puy de dôme
- CPIE Clermont dôme, Julien Testu : [jtestu.cpie63@orange.fr](mailto:jtestu.cpie63@orange.fr), [http://www.cpie-clermont-domes.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=56&Itemid=6](http://www.cpie-clermont-domes.org/index.php?option=com_content&view=article&id=56&Itemid=6)
- ADEME Auvergne, <http://auvergne.ademe.fr>
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Clermont communauté
- Parc naturel régional Livradois Forez, <http://www.parc-livradois-forez.org/vivre/index.php4?ID=25&rubrique=>
- Parc naturel régional des volcans d'Auvergne

## Fiche 5 : Suivi et évaluation des actions au sein de la démarche

### Pourquoi évaluer ?

Au sein d'un établissement, la démarche de développement durable doit mobiliser l'ensemble des acteurs de l'établissement **sur la durée**, sans conduire à l'essoufflement. Pour éviter cet écueil, les membres du comité de pilotage de l'E3D **se concertent régulièrement** afin d'apprécier :

- d'une part, la **pertinence, la qualité, l'efficacité et l'efficience des actions conduites** ;
- d'autre part, la **qualité de la démarche globale** qui présente le plus d'intérêt et qui est la dimension la plus difficile à appréhender en matière d'éducation.

L'évaluation suit ainsi les objectifs suivants :

- **visualiser** le profil de l'établissement, la cohérence ou le manque de cohérence dans les actions conduites dans l'établissement,
- **aider à piloter** la démarche de l'établissement en facilitant les choix de politique d'établissement en matière d'EDD,
- **communiquer** auprès des acteurs de la communauté scolaire sur la démarche conduite dans l'établissement.

### Quand et comment évaluer ?

Cette **évaluation globale** est une **évaluation interne** conduite par les membres du Comité de Pilotage. Elle est réalisée à travers un échange entre les différents acteurs de l'établissement. Elle peut avoir lieu à l'issue du 1er plan d'actions afin de réorienter s'il le faut les actions à poursuivre avant la rédaction du 2ème plan d'actions. Elle n'empêchera pas de réaliser plus fréquemment de petites évaluations de suivi au cours de **chaque action menée**.

Pour cela, le Comité de pilotage pourra s'appuyer sur la comparaison des trois types d'indicateurs :

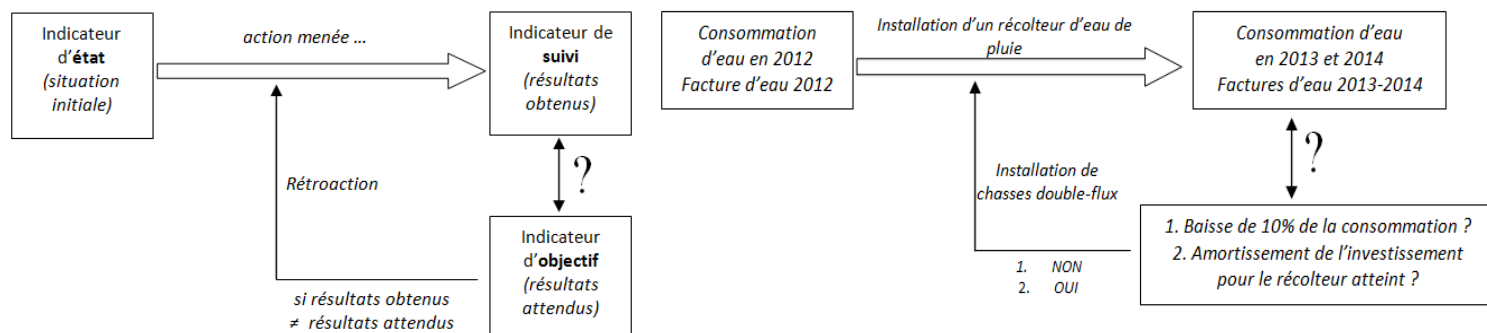
- **des indicateurs d'état** qui ont permis la réalisation du diagnostic et la définition de la situation initiale,
- **des indicateurs d'objectifs** qui ont permis de se fixer des résultats attendus lors de la définition des axes,
- **des indicateurs de suivi** qui permettent de déterminer les résultats réellement obtenus.

En cas « d'écart » entre ces deux derniers indicateurs, une rétroaction sera envisagée pour atteindre l'objectif qu'on s'était fixé.

*Exemple :*

Axe de progrès : faire baisser de 10% la consommation d'eau

Action : récolter l'eau de pluie pour l'arrosage



## Des outils d'évaluation

---

### ➤ Des questions à se poser ...

... dans le cadre de l'évaluation des actions :

Y-a-t-il un écart significatif entre les différents indicateurs ?

Les données ont-elles été facilement accessibles ?

Les actions choisies sont-elles adaptées pour répondre aux objectifs ?

Les acteurs de l'établissement ont-ils été suffisamment mobilisés pour contribuer à la réussite de l'action ?

La répartition des tâches a-t-elle été clairement établie ?

La durée et le calendrier des actions étaient-ils cohérents et réalistes ?

Quelles rétroactions peut-on envisager ?

... dans le cadre de l'évaluation de la démarche :

Les 3 piliers (socioculturel, environnemental, économique) ont-ils été pris en compte ?

La démarche permet-elle de prendre en compte un changement d'échelle (temps et/ou espace) ?

L'ensemble des acteurs de l'établissement a-t-il été mobilisé ?

Y-a-t-il eu la mise en place d'un partenariat garantissant la pluralité des points de vue ?

La démarche a-t-elle permis une approche interdisciplinaire ?

Y-a-t-il eu une éducation à la complexité (approche systémique) ?

Y-a-t-il eu une éducation au choix ?

Y-a-t-il eu une éducation aux risques ?

La démarche a-t-elle permis de développer de nouvelles connaissances ? de nouveaux questionnements ?

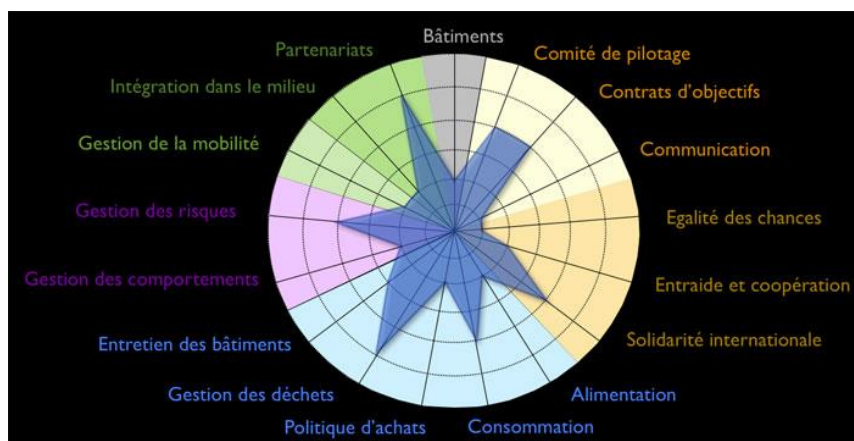
La démarche a-t-elle suscité de nouveaux comportements ?

Les acteurs éprouvent-ils du plaisir et/ou de l'intérêt à participer ?

La démarche a-t-elle favorisé le développement de l'esprit critique, de l'initiative, de l'autonomie, de la coopération ?

### ➤ Un fichier Excel permettant d'établir un « profil » de l'établissement

[http://www.ac-grenoble.fr/edd/index.php?option=com\\_content&view=article&id=50&Itemid=28](http://www.ac-grenoble.fr/edd/index.php?option=com_content&view=article&id=50&Itemid=28)



Ce document proposé par l'académie de Grenoble permet de définir, pour chaque catégorie et chaque critère, le niveau d'implication de l'établissement selon des indicateurs précis et détaillés. Le « radar » permet de visualiser rapidement le profil de l'établissement à une date donnée. Des points faibles et des points forts sont ainsi mis en évidence.